



**Conseil international
10 avril 1992 - Amsterdam**

Compte rendu

Présents :

MSF-BELGIQUE

Reginald Moreels
Jean-Pierre Luxen

MSF-ESPAGNE

Josep Vargas

MSF-FRANCE

Rony Brauman
Bernard Pécoul

MSF GRECE

Sotiris Papaspyropoulos

MSF-HOLLANDE

Rob Boom
Dick Van Geldere
Jacques de Milliano

MSF-LUXEMBOURG

Bechara Ziadé

MSF-SUISSE

Doris Schopper
Benoît Tullen

MSF-Bureau de Liaison

Robert Müller

MSF-Bureau International

Alain Destexhe

Ordre du Jour

1. Approbation du compte-rendu du CI du 10 janvier à Paris
2. Bureaux internationaux :
 - Recommandations du groupe de travail
 - Recherche de fonds institutionnels
 - Protection du nom "MSF"
 - Projet "Droit Humanitaire"
 - Législation européenne sur les fichiers informatiques
 - Budget international
3. UNICEF
4. Logo
5. Rapport annuel MSF
6. Film aux USA
7. Position du CI sur les missions :
 - Khmers rouges
 - Corne de l'Afrique (Soudan, Somalie, poste international)
 - Bangladesh, Birmanie
8. Divers
 - Réunions de secteurs
 - Prix internationaux
 - Projet "Humanitarian Intervention and War"
 - Journées des coordinateurs à Bruxelles
 - Convention de Marseille
 - Conférence à Rio

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CI DU 10 JANVIER A PARIS

page 1 point 3 : "organismes concernés" est remplacé par "organismes internationaux".

page 6 point 5 : Pour l'utilisation internationale du nom, seuls les noms "Médecins Sans Frontières" et "Medicos sin Fronteras" sont acceptés.

Le compte-rendu est approuvé.

2. BUREAUX INTERNATIONAUX

2.1. RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

Alain présente le compte-rendu du groupe de travail (composé de JPL, BP, JdM et AD) Les recommandations sont discutées et le nouveau texte est adopté (voir annexe1).

2.2. RECHERCHE DE FONDS INSTITUTIONNELS

MSF reçoit des financements importants de la Communauté européenne (55% du budget). Ceci peut constituer une menace pour l'indépendance de MSF. En conséquence le groupe de travail a proposé de nommer un coordinateur de recherche de fonds institutionnels rattaché au Bureau International pour une période de 6 mois avec les objectifs suivants :

1. Rechercher des financements hors CEE pour les plus importants programmes en cours non-financés.
2. Rédiger un guideline des financements institutionnels et des procédures à utiliser par les sièges et les coordinateurs de terrain.
3. Explorer les principales possibilités de financements institutionnels pour diversifier les ressources de l'organisation.

MSF-NL insiste pour que ce poste ne soit pas un instrument supplémentaire de croissance mais plutôt une réelle diversification. Aspect qualitatif plutôt que quantitatif. Pour MSF-B la dépendance de la CEE n'est pas un réel problème. Pour MSF-F la dépendance n'est pas seulement une question financière mais aussi un état d'esprit. Ce point sera rediscuté en détail au prochain conseil international du mois de juin à Paris.

2.3. PROTECTION DU NOM MEDECINS SANS FRONTIERES

Françoise Saulnier a fait un inventaire des démarches qui ont été effectuées. Nous nous sommes ensuite réunis avec un juriste spécialisé dans les marques.

La situation actuelle est confuse :

- dépôt de marque par MSF- France essentiellement, mais aussi par d'autres sections (MSF-NL au Canada);
- les dépôts sont faits, tantôt au nom de "Médecins Sans Frontières" tantôt au nom de "Médecins Sans Frontières Europe" ou "MSF International";
- les classes déposées ne sont pas identiques dans tous les pays;
- MSF-USA est le dépositaire du nom aux USA;
- Doctors Without Borders est protégé aux USA mais pas au Canada;
- aucune protection en Grande-Bretagne.

Proposition (élaborée avec F. Saulnier)

Deux possibilités :

- 1/ On garde le système actuel avec quelques aménagements urgents (protection en Grande-Bretagne, rétrocession des Etats-Unis vers la France). C'est la solution la plus simple et la moins coûteuse.
- 2/ Harmonisation des dépôts et protection à partir du Bureau International :
 - les six sections gardent le droit à la marque sur le territoire national;
 - pour les autres pays rétrocession au bureau international qui assure l'ensemble de la protection internationale;
 - la marque sera déposée en Belgique sous forme de pavé composé de "Médecins Sans Frontières, MSF, Doctors Without Borders, Médicos Sin Fronteras" et d'autres éventuellement. C'est l'ensemble qui sera protégé;
 - harmonisation des classes à protéger;
 - les "bureaux" pourront utiliser le nom par délégation du bureau international;
 - la protection serait demandée pour les pays suivants :
 - tous les pays de la CE,
 - USA, Canada,.....,
 - les pays scandinaves,.....,
 - les pays de l'Est (à discuter...).

Cette deuxième proposition est adoptée. Un budget de 25.000 Ecus est voté pour la protection internationale. Françoise Saulnier est chargée de ce projet.

2.4. PROJET "DROIT HUMANITAIRE"

Remarques générales :

- Toutes les sections pensent qu'un département juridique est utile pour MSF.
- Les objectifs doivent être limités et les priorités mieux définies.
- A l'exception de MSF-F, toutes les sections se plaignent du manque de contacts réguliers avec Françoise Saulnier.
- On insiste sur l'importance de la formation, en particulier pour les MSF qui ont déjà de l'expérience.
- Il est souhaité que la qualité des documents écrits soit améliorée.
- Il est souhaité également que les documents soient acceptables pour les pays anglo-saxons.

Décisions :

Le CI approuve l'extension du contrat de Françoise Saulnier qui sera rattachée au Bureau International.

Le projet sera évalué dans un an. Le Bureau International filtrera les demandes de consultation qui sont faites.

4 priorités sont définies :

- consolidation de MSF comme acteur juridique international;
- formation des MSF;
- assistance juridique à la structuration internationale;
- consultation juridique à la demande.

2.5. LEGISLATION INTERNATIONALE SUR LES FICHIERS INFORMATIQUES

Une note détaillée sur ce projet vous a été remise avant le CI de Paris.

200 amendements étaient en discussion au Parlement Européen. Le Bureau International s'est mobilisé en faveur de certains amendements et contre d'autres. Ce travail (lettres, contacts ,...) auprès des membres de la Commission juridique, des rapporteurs et des chefs de groupe s'est fait en étroite coordination avec Change, le groupe de pression représentant les principales Charities britanniques.

Il est difficile de dire l'impact exact de notre action, mais il est clair que très peu d'ONG se sont mobilisées, à l'exception des Britanniques. Ce sont surtout les entreprises commerciales qui sont montées au créneau suscitant l'ire des parlementaires par leur conduite (un code de bonne conduite des groupes de pression a même été envisagé). Une démarche de MSF a donc été plutôt positivement accueillie.

Le vote final du Parlement est un demi succès.

- 1/ Nous avons eu gain de cause sur "opting out" à la place de "opting in", c'est-à-dire que le système anglais (qui donne au "sujet" la possibilité de sortir du fichier) a été préféré au système allemand (qui impose le consentement volontaire préalable pour figurer dans le fichier).

Ce point est très important et il n'entraînera que des modifications mineures pour les mailing MSF (ajout d'une ligne donnant au sujet la possibilité de ne plus recevoir de mailing ultérieur)

- 2/ L'adoption de l'amendement 33 est plus embarrassante. Il précise "le responsable/possesseur de données informe la personne concernée de la communication des données".

Les conséquences risquent d'être de toutes façons importantes : difficulté d'obtenir des fichiers et augmentation des coûts.

Les Parlementaires étaient très sensibles à ce point pour deux raisons : 1/ il touche effectivement aux libertés individuelles; 2/ ils sont eux-mêmes submergés de mailings .

La Commission a maintenant trois mois pour se prononcer sur ces amendements. Le projet passera ensuite au Conseil des Ministres. A ce stade un lobbying national sera également nécessaire.

La Directive doit être transcrite dans les législations nationales. Selon le principe de subsidiarité, la directive fixe un cadre, qui doit être adapté au niveau national. Certains possesseurs de fichiers pourraient être exemptés de la directive (par exemple la presse et les association reconnues "d'utilité publique").

Ce point a été discuté à la "première réunion internationale des secteurs marketing".

Le lobbying auprès de la Commission sera assuré par le Bureau International. Le relais sera ensuite pris par les sections lorsque les Etats-membres devront se prononcer.

2.6. BUDGET INTERNATIONAL

- Approbation des comptes 1991 : (voir annexe 2)
Les comptes 1991 sont approuvés.
La répartition entre les différentes sections est approuvée.
Les sections doivent verser leur contribution le plus rapidement possible.
- Budget 1992 :
Un groupe de travail s'est réuni (RBr, RM, JdM et AD) (voir annexe 3).
Le CI approuve un budget total de 500.000 ECU pour le Bureau International et les divers projets.
Pour le Bureau de Liaison de Genève il est demandé à Robert d'essayer d'intégrer le plus rapidement possible les locaux de MSF-CH pour diminuer les coûts. Ce point sera discuté entre Robert et Doris. Réginald reverra les coûts du Bureau de Genève en fonction de ces nouveaux éléments.
- Contribution des sections au budget 1992 :
Le système de l'année dernière est changé. La contribution des sections sera proportionnelle sur base de leur recette en 1991. L'année prochaine ce système pourrait éventuellement être revu. MSF-B souhaite que les 3 grandes sections contribuent de la même façon.

2.7. OBJECTIFS DU BUREAU INTERNATIONAL (voir annexe 4)

Le Bureau de Liaison de Genève, ainsi qu'un éventuel représentant de MSF auprès des Nations-Unies à New York seront rattachés au Bureau International de Bruxelles.

3. UNICEF

Les opérations sont excédées et choquées par le comportement de l'UNICEF sur le terrain.

- En Irak, soutien au régime, "falsification" des chiffres de malnutrition, déclaration erronée sur la situation, etc,
- Au Soudan, soutien aux organisations islamistes de santé qui sont ouvertement des organes de propagande fondamentaliste,
- Au Mali, malversations,....
- Les méthodes utilisées pour atteindre les objectifs 90 du Programme élargi de vaccination,...

Les Directeurs opérations suggèrent "d'allumer l'UNICEF".

Plusieurs participants du CI sont effectivement excédés par l'UNICEF. Nous aurions dû être plus incisif au moment de la publication des fausses données nutritionnelles en Irak. Rony précise qu'il y a longtemps que la politique de UNICEF est une imposture.

Décisions :

- A l'occasion d'un prochain voyage à N.Y. : rencontre d'un membre du CI avec James Grant, directeur de UNICEF.
- Réalisation d'un dossier technique sur les actions de UNICEF, en particulier la vaccination.
Il convient de sensibiliser les opérations à la rédaction de ses documents techniques; le recours à un spécialiste, André Bryent, est envisagé.
- Mise en cause de la politique générale de UNICEF. Rony planchera sur ce dossier.

4. LOGO

Présentation des projets de logo par Michel Zwecker (MSF-E).

Deux projets sont proposés :

- un premier stylisé qui semble intéressant et qui pourrait être amélioré.
- un second avec une croix qui pose 2 problèmes :
 - . problème de fond : l'utilisation de la croix
 - . problème de circonstance, c'est à dire que la confusion avec l'emblème du CICR n'est pas levée.

MSF-NL ne peut pas travailler sur ce projet si le CI n'approuve pas un budget de 50.000 Fl.

D'autres recherches de logo sont en cours à MSF-F, MSF-CH et MSF-Int.

Les différents projets seront présentés au prochain CI. Le CI tranchera et on demandera aux différents CA de se prononcer sur la solution retenue.

5. RAPPORT ANNUEL DE MSF (voir annexe 5)

L'ensemble du CI pense que ce projet est très important à la fois pour attirer l'attention sur les populations en détresse et pour l'image internationale de Médecins Sans Frontières.

Un comité de rédaction est créé :

Rédacteur en chef : François Jean

Rédacteurs : Réginald, Jacques dM et Rony Brauman

Secrétariat de rédaction : Anne-Marie Huby

Ce comité de rédaction a pour objectif de remettre un manuscrit . Les étapes ultérieures (fabrication, relecture etc...) seront prises en charge par une des sections (a priori la section belge ou hollandaise).

Il n'y a pas de budget spécifique, ceci doit être repris sur le budget de la communication.

Les directeurs communication prépareront la sortie du rapport et la journée internationale MSF.

6. FILM AUX ETATS-UNIS

Après la visite de Rony, Bernard et Alain aux USA, la situation semble plus claire et surtout beaucoup moins inquiétante.

En fait, à ce stade, nous ne nous engageons à rien si ce n'est à autoriser notre agent a rechercher un producteur intéressé par un film sur MSF. C'est notre agent, c'est-à-dire qu'il représente nos intérêts (gratuitement). Il n'a pas compétence pour signer le contrat avec le producteur à notre place. Ce sera à nous à ce moment là d'inclure dans le contrat les garanties que nous estimons nécessaires pour nous protéger.

Notre agent est révocable à tout moment par simple lettre.

Réginald et Alain se sont rendus en Suisse pour en discuter avec le CA suisse, qui était très réticent. Après discussion il est décidé :

- accord pour passer à l'étape de négociation en vue de la recherche d'un producteur,
- le principe de la délégation de la responsabilité à MSF-France (Bernard) est accepté avec un comité de suivi (JV et JdM),
- les termes de la lettre que toutes les sections doivent signer seront révisés (suivi de ce dossier par BP).

7. POSITION DU CI SUR LES MISSIONS

1. Cambodge :

Un large débat a eu lieu dans les sections au sujet d'une mission exploratoire dans les zones des Khmers Rouges. MSF-NL est favorable, MSF-F est contre et le CA de MSF-B s'est aussi prononcé contre. La plupart des participants locaux à une réunion régionale en Asie du Sud-Est sont très en faveur de cette mission exploratoire. Les différents arguments ont été publiés dans les journaux internes. Il est décidé que cette mission exploratoire aura lieu si les Nations-Unies peuvent pénétrer dans les zones tenues par les Khmers Rouges et bénéficier d'une marge de manoeuvre acceptable.

2. Somalie :

Des questions sont posées à propos de l'utilisation des milices armées appartenant à un clan impliqué dans le conflit. Une lettre critique de Mario Goethals (desk Somalie MSF-B) est lue au CI. Rony confirme qu'il s'agit d'une interrogation permanente pour MSF-F et que ce problème est suivi de près. Le CI considère que cette situation de protection des équipes doit rester exceptionnelle et qu'il faut analyser toutes les possibilités de rester indépendant des parties impliquées et éviter de participer au financement de la guerre.

3. Soudan :

Jacques de Milliano présente la situation au Soudan. Il a témoigné de cette situation devant la Commission du développement du Parlement européen qui a adopté une résolution sur ce sujet. Alain regrette que nous ayons été informé aussi tard des déplacements au Soudan qui ont commencé en Octobre 1991.

Discussion sur l'attitude à adopter par MSF.

Il est décidé :

- de diffuser le rapport auprès des gouvernements occidentaux, des organismes internationaux et auprès de certains journalistes;
- d'essayer d'envoyer des journalistes sur place;
- de ne pas faire de communiqué de presse.

4. Bangladesh :

Monsieur Eliasson s'est rendu au Bangladesh et en Birmanie. Sa visite ne semble pas avoir produit d'effet particulier.

8. DIVERS

- Information sur les réunions de secteurs :

- . Ressources humaines : Une réunion où toutes les sections étaient représentées a eu lieu à Bruxelles. Les sections se sont réparties certains dossiers :
MSF-NL : harmonisation des statuts des volontaires de terrain,
MSF-B : l'urgence,
MSF-F : la formation
- . Une première réunion des secteurs marketing a débouché sur un large échange de vue.
- . La première réunion des secteurs financiers depuis 1989 s'est également tenue à Bruxelles.

- Prix internationaux :

Alain informe que nous sommes officiellement candidat au prix européen des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe.

- Projet "Humanitarian Intervention and War" de la Brown University :

Plusieurs membres du CI sont en contact avec ce groupe. Certains regrettent d'être insuffisamment informés des contacts et communications des uns et des autres. Il est décidé que les membres du CI doivent échanger leurs articles et tenir informé les autres membres de leurs rencontres importantes.

- Journées de coordinateurs à Bruxelles :

Le CI entérine la décision de la réunion des opérations de la veille, compte tenu des informations contradictoires qui nous parviennent du terrain et de l'opposition des bureaux belge et hollandais.

- Convention de Marseille :

Cette convention est provisoirement annulée pour raisons financières.

* * *